



Conseil Citoyen EGASSIAIRAL

Date : Mardi 17 septembre 2024

Lieu : Bâtiment des Anciens Combattants, Rue Thiers

Présents :

Habitants :

- Mesdames CANONGE, ESCOBAR, CALAS, CAYROL, ROCA, SEGUI
- Messieurs FERRIERES, SEGUI, SICARD

Ville de Narbonne :

- Chargé de Mission : Monsieur MAMIS Alexis

Excusés :

- Mesdames AUBANEL, CALVIERE, SIE
- Messieurs BERNET, PAILLET

Ville de Narbonne :

- Elu référent du Conseil citoyen : Monsieur PAIRO Jacques (excusé)
- Elue référente du Conseil de quartier EST : Madame DAUZATS Christine (excusée)

Ordre du jour :

- 1- Désignation d'un secrétaire de séance
- 2- Approbation du CR du CC de juin 2024
- 3- Présentation du fonctionnement de l'APP
- 4- Temps de travail collectif sur l'APP
- 5- Questions diverses

Point 1 - Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Karine Escobar se propose comme secrétaire de séance.

Point 2 – Approbation du CR du CC de juin 2024

Approbation à l'unanimité

Point 3 – Présentation du fonctionnement de l'Appel à Projets Participatifs (APP)

Mr Mamis évoque le fonctionnement de l'APP d'un montant de 150 000 euros pour l'ensemble des conseils de quartier, avec une date d'échéance de dépôt des dossiers le 21 mars 2025. Il distribue le dossier complet composé de :

- La Charte de fonctionnement
- Le dossier projet AAP 2024 2025
- Le calendrier prévisionnel

Il reprend le déroulé de l'AAP, et souligne l'importance de bien s'imprégner du paragraphe « critères de recevabilité des projets ».

Un focus est fait sur la commission. Celle-ci sera composée :

- De l'élue à la démocratie participative
- Des élus référents des Conseils citoyens
- Des élus référents des Conseils de quartiers
- Des services techniques
- Des coordonnateurs (ou suppléants) des Conseils citoyens
- Des coordonnateurs des Conseils de quartiers

Cette commission jugera des projets qui seront soumis au vote des habitants en se basant notamment sur les critères de recevabilités de la charte de fonctionnement et des critères techniques.

Un focus sur les garants (dossier projet) : des garants (2 minimums) seront désignés par les membres eux-mêmes pour chacun des projets que le CC portera. Ces garants s'engagent à :

- Présenter le projet devant la commission
- Suivre l'état d'avancement du projet (dans le cas où il serait validé par la commission et voté par les habitants)

Un focus sur le calendrier :

Lors du conseil citoyen de novembre, les membres consolideront les idées de projets à soumettre.

Réponse de Ville – Direction citoyenneté

Conformément au calendrier distribué, d'ici la fin novembre, les membres du CC devront avoir identifié les maximums 3 idées/embryons (lieux ciblés à minima) de projets qu'ils souhaiteront porter dans le cadre de l'APP, afin que les séances suivantes puissent servir à approfondir les idées en questions pour les monter en projets, passer à la phase de concertation ...

Fin du mois de novembre, une fois les idées de projets identifiées, Mr Mamis s'engage à faire tout son possible pour se renseigner auprès des services techniques sur la faisabilité technique des projets.

Le 23 novembre, de 9h à 17h, se tiendra une journée de séminaire de tous les conseils citoyens à l'espace Baudis de Narbonne Plage :

- Dans la matinée, présentation de plusieurs services techniques de la Ville et du Grand Narbonne, dans un format conférence
- L'après-midi, temps de formation/atelier au montage de projet dans le cadre de l'APP

En avril : Premier tri des projets sur la base d'une étude des critères de recevabilités et de la faisabilité technique réalisée par la commission.

En mai : Second tri sur la base du vote des habitants. Les projets seront ainsi réalisés en fonction du nombre de vote qu'ils auront reçu dans la limite du budget disponible qui est de 150 000 euros pour l'ensemble des Conseils citoyens de Narbonne.

Mr Mamis souligne l'obligation et l'intérêt de prendre l'avis des habitants du quartier, sans néanmoins être soumis à quota.

Réponse de la Ville – Direction citoyenneté :

L'important est de consulter les personnes concernées par le projet. En ce sens, il sera primordial d'établir clairement un public cible au projet. Ce public cible correspond aux personnes concernées et donc aux personnes qu'il faut concerter.

Mr Segui interroge sur les formes de concertation.

Réponse de la Ville – Direction citoyenneté :

Une concertation ou consultation (puisque ce sera davantage sous ce registre que les riverains seront interrogés) peut prendre différentes formes :

- Un questionnaire afin de récolter l'avis des habitants concernés
- Une « consultation publique » avec boîtage préalable, pour échanger directement avec les riverains sur le projet que le CC souhaite présenter dans le cadre de l'APP.

Point 4 – Temps de travail collectif sur l'APP

Le temps de travail collectif débute par une discussion sur les sujets intéressants proposés par chacun des membres.

Mme Escobar demande de reprendre le travail entamé sur une étude menée par un ancien membre du conseil citoyen (Benjamin Tournier) et l'association d'usagers du vélo « Vélocité », pour la mettre à jour et l'utiliser pour l'AAP en conseil de quartier.

Réponse de la Ville – Direction citoyenneté :

Les projets de **créations** de pistes cyclables ont un coût trop important pour s'inscrire dans le cadre du budget de l'APP. Le projet du CC de Razimbaud, dans le cadre de l'APP 2019, dont l'objet était la création d'une piste cyclable, a par exemple en partie été refusé pour cette raison. Toutefois à l'occasion de ce même APP 2019, un projet de finition de piste cyclable porté par le CC de Saint Jean sur la rue Bigaradier a été validé. A noter tout de même qu'il s'agissait d'un projet prévu par les services, ce qui n'entre pas pour autant en contradiction avec l'APP qui peut possiblement servir d'accélérateur à certains projets. Il faut également prendre en compte que pour cette finition de piste cyclable qui comprenait notamment des travaux d'assainissement et de revêtement, le budget prévu s'élevait à 20 000 euros. Cela peut servir à titre indicatif. Il est donc possible d'envisager dans le cadre de l'APP des projets tenants à de la finition – restauration – création de pistes cyclables sur une petite portion de route. L'important étant avant tout de chercher à relier les pistes existantes. Ce qui n'empêche pas de penser un projet plus global dont une partie serait financée dans le cadre de l'APP.

Par ailleurs, cette question des pistes cyclables est aussi à articuler avec une réflexion au niveau du Conseil de quartiers EST, afin d'être perçue de manière globale.

Il sera possible d'organiser avec les membres qui le souhaitent, une déambulation à vélo pour faire remonter aux services techniques un état des lieux des pistes et bandes cyclables sur le quartier.

Mr Segui aborde la sécurisation des espaces piétons entravés par la présence de containers poubelle. Mr Mamis propose d'utiliser des fiches d'intervention, et précise néanmoins que le Grand Narbonne met déjà en sécurité (pose d'arceaux) 60 espaces containers par an.

La problématique du stationnement des voitures sur le trottoir est abordée ; Mr Mamis précise que si le phénomène est récurrent, il est nécessaire d'identifier le point de stationnement illégal puis de lui faire remonter ainsi qu'à la police municipale. Soit par mail, soit par une fiche d'intervention.

Reprise des points de travail de la précédente réunion :

- a) Installation d'un panneau historique Rue Elie Sermet. Ce point n'a, pour le moment, pas fait l'objet d'un projet à porter dans le cadre de l'APP.
- b) Mr Sicard propose la mise en sens unique de l'avenue Elie Sermet et des installations pour ralentir la circulation. Les autres membres suggèrent l'idée d'installer des chicanes au lieu du sens unique, qui déplacerait le problème du flux vers d'autres

rues. Est aussi évoqué le double sens de la piste cyclable dans cette même rue, comme outil supplémentaire pour contraindre la diminution de vitesse.

Un système de chicane existe déjà dans une portion de la rue, celle qui précède le giratoire de Pierre Bouscarle.

En réunion, il a été vu que la proposition de mise en sens unique de cette avenue se ferait dans un second temps, l'objectif étant dans un premier temps de réduire la vitesse de circulation sur cette avenue avant toute chose, et cela, pour plusieurs raisons :

- Diminuer les nuisances sonores
- Sécuriser l'avenue Elie Sermet avant le giratoire d'autant plus que les trottoirs ne garantissent pas la sécurité des piétons

La restauration de la piste cyclable en double sens, serait possiblement à envisager dans la portion de l'avenue entre le giratoire de la révolution et celui de Pierre Bouscarle, dans le cadre de l'APP.

Réponse de la Ville – Direction citoyenneté :

Si l'objectif est de diminuer les nuisances sonores l'aménagement de système de ralentisseurs type coussins berlinois, dos d'âne, n'est pas recommandé, puisqu'ils peuvent être facteur de nuisance sonore. Il serait intéressant, si le CC décide de se pencher davantage sur cette idée dans le cadre de l'APP, de faire une visite de site.

A noter que la portion de l'avenue Elie Sermet qui précède le giratoire de Pierre Bouscarle appartient à la commune et au département. Si le CC souhaite approfondir la question, il faudra que le chargé de mission se renseigne sur les possibilités de monter un projet concernant l'avenue.

- c) Création de parcours pédestres pour renforcer l'attractivité touristique. Mr Mamis précise qu'il est possible de porter un projet sur cette thématique, l'important est de définir un point de départ, un lieu de passage et un lieu d'arrivée, susceptibles d'encourager la marche à pied.
- d) Concernant la sécurité de déplacement sur la voirie dans les zones à 30 km, il est proposé d'installer sur tous les sens interdits un petit panneau comme fait dans d'autres rues, autorisant le double sens de circulation pour les vélos.
- e) Mme Segui propose la végétalisation devant le stade Calixte Camelle, c'est-à-dire remplacer les arbres morts par des plantations de nouveaux arbres, action menée par des riverains bénévoles. L'opération nécessite de refaire le sol après arrachage des végétaux et arbres existants.

Réponse de la Ville – Direction citoyenneté :

Pour ce qui est de projets tenants à la végétalisation, l'important est de penser à l'après, au fonctionnement, puisque les critères de recevabilités indiquent bien que les projets doivent s'inscrire dans une dépense d'investissement ne nécessitant que peu de frais de

fonctionnement. Il faut donc prévoir un groupe d'habitants garants afin d'en assurer l'entretien.

A noter que les projets qui risquent d'avoir un coût (trop) important en termes de végétalisation sont ceux impliquant du « décroûtage ».

- f) Mme Cayrol, en complément de la demande de Mme Calvière qui a évoqué ce point lors de la préparation du conseil, rappelle que l'espace bétonné du square du jardin de la Révolution mériterait un aménagement ou une végétalisation. Mr Mamis précise que cet espace est soumis à de nombreuses réglementations qui entravent un possible aménagement.

Réponse de la Ville – Direction citoyenneté :

Pour information, un projet de mise en place d'une scène ouverte sur le square du rond-point de la Révolution avait déjà été porté lors de l'APP 2022-2023. Il n'a pas été retenu pour la raison suivante (Direction Paysage et Nature) « *Le jardin de la révolution square Thérèse Léon Blum est soumis aux autorisations des Architectes des Bâtiments de France. La ville et en particulier son cœur de Ville est soumis à des conditions réglementaires strictes.* »

- g) Mme Escobar et Mme Canonge suggère la sécurisation d'une zone dangereuse. En 3 points :
- assurer la jonction de 2 pistes cyclables devant l'école Léon Blum,
 - aménager le pourtour du stade notamment côté IUT (en utilisant les zones buissonneuses), à ce jour impropre à la circulation piétonnière,
 - et réaliser un passage piéton entre l'école et Intermarché.

Mesdames Many, Escobar et Canonge se proposent de faire le tour du stade pour vérifier plus précisément l'idée.

Réponse Ville – Direction citoyenneté :

Il serait intéressant que dans le cadre de ces projets, nous organisions des visites de sites pour observer plus concrètement en quoi consisteraient les projets, comme cela est proposé dans ce dernier point. Le chargé de mission peut s'y joindre si les membres du CC le souhaitent.

Mme Canonge propose qu'un sondage soit réalisé sur Whatsapp pour cibler et clarifier les sujets à retenir d'ici le prochain conseil citoyen.

En effet, fin novembre, 3 embryons de projet doivent être choisis.

Point 5 - Questions diverses

Non abordé

<p align="center">Prochaine réunion : mardi 12 novembre 2024 à 18h – Bâtiment des Anciens Combattants - Rue Thiers</p>
